

Mention d'information

Gestion des situations précaires et démarches d'anticipation des situations de rupture de droits (Décision PDB 2022-04)

La Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé «Gestion des situations précaires et démarches d'anticipation des situations de rupture de droits » dont les finalités sont :

- La gestion et le suivi des décès d'actifs et la détection de situations précaires par les correspondants sociaux,
- La gestion de la relation avec les organismes sociaux et médico-sociaux
- La gestion des signalements
- La mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement des situations précaires (prise de rendez-vous individuel et analyse des possibles droits aux prestations)
- La gestion des statistiques

Les catégories de données à caractère personnel utilisées dans le cadre de ce traitement sont :

- Données d'identification
- Vie professionnelle
- Vie personnelle
- Informations d'ordre économique et financier
- NIR
- Données de santé
- Autres données sensibles

La base juridique du traitement est l'exécution d'une mission de service public (art 6-1 e) RGPD.

Les catégories de personnes concernées par le traitement sont les ressortissants de la MSA PDB.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole 18 mois à compter de l'enregistrement du dossier.

Sont destinataires de tout ou partie des données, dans la limite de leurs attributions respectives :

Services internes MSA : Les personnes habilitées du service relations adhérents et tous services de la MSA en fonction de la situation traitée

Destinataires externes :

CAF

Organismes sociaux

Organismes professionnels agricoles

Elus

Chambre d'agriculture

Services sociaux

CCAS

Banques

Familles, voisins

Mandataires judiciaires

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et d'effacement aux données qui vous concernent.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)